



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Prise en charge de frais de déplacement**

DE20150330\_44

Conseil municipal du 30 mars 2015

Rapporteur :  
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2015  
Affichée le 1 avril 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. OZDEMIR à M. GATELLIER
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

## R E S S O U R C E S

### Prise en charge de frais de déplacement

Finances/budget et achats  
id : 893

Conseil municipal  
30 mars 2015

44

Rapporteur : François ELIE

Au mois de novembre 2014, le régisseur de la régie d'avances du service des finances a procédé au remboursement de frais de mission au profit de Monsieur le Maire pour deux déplacements :

- au Festival de la bande dessinée d'Alger effectué du 23 au 26 septembre 2014 dans le cadre des relations bilatérales existant entre les deux villes et promouvant le 9e art : remboursement de taxi entre Roissy Charles De Gaulle et la gare Montparnasse pour un montant de 60 euros
- à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2014 dans le cadre d'une rencontre avec les parlementaires membres de la commission de l'aménagement du territoire : remboursement de l'hébergement et du taxi pour un montant de 139,80 euros

Ces déplacements auraient dû faire l'objet d'un mandat spécial accordé par l'assemblée délibérante, puisqu'il ne s'agissait pas de missions réalisées dans le cadre de l'activité courante de Monsieur le Maire. En l'absence de mandats spéciaux, un déficit de 199,80 euros a été constaté à l'encontre du régisseur.

Considérant que ces frais ont été remboursés car réellement avancés par Monsieur le Maire pour des missions exécutées au nom de la ville, il vous est proposé de prendre en charge ces frais de mission sur le budget de la collectivité et d'accorder une remise gracieuse au régisseur qui en a fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
30 mars 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials "F. Elie", written over a horizontal line.